

Fiche n°

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée.

Fiche de mission

→ Intitulé de la mission

Chargé de mission assistance à l'élaboration d'un système d'informations géographiques (SIG) à l'unité territoriale de la DEAL de Guadeloupe à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, suite au passage de l'ouragan IRMA

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

L'unité territoriale de la DEAL à Saint-Martin et Saint-Barthélemy intervient dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la planification, des paysages et des sites protégés, de la gestion du littoral, et des études générales. Dans ces domaines, elle assure des missions de recueil, de gestion et de valorisation de l'information et des données, d'accompagnement des collectivités, mais aussi de police et de contrôle du respect des réglementations.

Ces missions nécessitent une bonne connaissance du territoire, de ses enjeux et de ses évolutions qui passe notamment par des outils de représentation cartographique produits et administrés par un système d'information géographique.

Le volontaire de service civique en tant que "chargé de mission SIG" viendra appuyer l'unité dans les domaines suivants :

- Assurer des formations aux utilisateurs sur les outils géomatiques du monde libre (selon compétences) : QGIS initiation, QGIS perfectionnement - langage SQL, PRODIGE
- Administration de données localisées : méthodologie à la création de fiches de métadonnées, intégration de fiches de métadonnées, actualisation de la Base de données SIG "GEOBASE"
- Projet cartographique et outils SIG : création de cartes thématiques sous QGIS, intégration dans KARUGEO des données produites localement, contribuer à la constitution d'un observatoire des territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le volontaire pourra assurer un appui spécifique à la production de documents d'aide à la décision en cas de crise.

→ **En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?**

Le volontaire de service civique renforcera l'équipe de l'unité territoriale sur l'ensemble des missions qui lui sont confiées. Cette démarche s'inscrit dans un processus gagnant-gagnant de montée en compétence au niveau de l'unité territoriale comme des autres acteurs : il s'agit pour le volontaire de transmettre ses connaissances théoriques et de les mettre en pratique en valorisant l'expérience de ses collègues et les connaissances de l'ensemble de l'équipe par la production de documents cartographiques d'aide à la décision.

→ Décrire en quoi cette mission contribue à renforcer le lien social

La forte implication en termes de formation aux utilisateurs demandée lui permettra de bien appréhender les difficultés des agents face à la réalisation d'une carte avec les outils de la géomatique. Le volontaire développera ainsi son sens de l'écoute, de la pédagogie et ses qualités relationnelles, autant d'éléments indispensables à une bonne insertion sociale.

Les relations nouées avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire étofferont sa connaissance des institutions et de leur rôle. En particulier, sa contribution aux missions de service public assumées par la DÉAL le sensibilisera à l'intérêt général, aux problématiques liées à l'aménagement d'un territoire insulaire marqué par un certain retard en matière de développement et une relative précarité. Cette expérience ne pourra qu'enrichir sa compréhension des relations sociales.

Les liens tissés pourront aussi faciliter son insertion professionnelle et les échanges de connaissances par l'intégration dans le réseau d'acteurs.

→ Lieu(x) d'intervention(s)

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) : GUADELOUPE

Collectivité d'outre-mer : St Martin

France entière

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1

Fiche n°

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, de vie, d'exercice de leurs missions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Au plan humain, le volontaire sera accueilli au sein de l'unité territoriale de la DEAL à St Martin. Il bénéficiera en outre de l'accompagnement du responsable et de l'ensemble des agents de l'unité Systèmes d'Information Géographique de la DEAL.

Au plan matériel, il sera accueilli à Saint-Martin dans les locaux de l'unité territoriale. Il disposera d'un poste de travail (bureau, ordinateur, téléphone fixe, véhicule du pool pour les déplacements professionnels). Un équipement informatique spécifique sera mis à sa disposition (double écran, 8 Go de RAM, disque dur externe pour sauvegarde données,...).

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

Le pilotage de la mission du service civique sera assuré par le chef de l'unité territoriale de Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

→ Présentation des modalités d'accompagnement du volontaire durant la mission

Le VSC sera accompagné durant ses missions par les agents de l'unité territoriale de la DEAL à Saint-Martin. Des entretiens et échanges périodiques seront organisés. Sur le plan technique, il pourra compter sur l'appui de l'unité SIG de la DEAL Guadeloupe avec laquelle des échanges réguliers pourront être organisés.